

**Conseil économique et social****Union africaine****Groupe des Nations Unies pour le développement**E/ECA/RCM/18/5
Distr.: générale
11 mars 2017Français
Original: anglais**Commission économique pour l'Afrique**
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

Dix-huitième session

Première réunion commune du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et du Groupe des Nations pour le développement

Dakar, 25 et 26 mars 2017

Union africaine

Appui coordonné des Nations Unies au niveau sous-régional

I. Introduction

1. Les mécanismes de coordination sous-régionale sont des moyens permettant aux organismes et organisations des Nations Unies œuvrant au niveau sous-régional de collaborer avec les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales en vue de réduire la fragmentation de leurs activités et d'accroître la cohérence, la coordination et la coopération dans leur soutien aux programmes et priorités des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales. À cet égard, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a créé quatre mécanismes sous-régionaux en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe. Tous ces quatre mécanismes sous-régionaux tiennent des réunions consultatives annuelles consacrées au renforcement et à la coordination de l'appui qu'ils apportent en vue de réaliser les priorités de leurs communautés économiques régionales respectives.

II. Activités des mécanismes de coordination sous-régionale

A. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe

2. La réunion annuelle du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe s'est tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) les 6 et 7 décembre 2016. Elle avait pour thème "Renforcer les interventions régionales vers la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030".

3. Les recommandations ci-après ont été formulées :

a) La Commission de l'Union africaine devrait accroître sa collaboration avec les communautés économiques régionales dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

b) Le plan d'activités du mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et ses modalités de mise en œuvre devaient être revus afin de refléter les priorités actuelles des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, de même que celles de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable ;

c) Le mécanisme de coordination sous-régionale devrait tirer des enseignements des activités du Mécanisme de coordination régionale et des autres mécanismes de coordination sous-régionale et inclure les enseignements tirés dans son plan d'activités les enseignements tirés ;

d) Le mécanisme de coordination sous-régionale devrait s'efforcer d'accroître l'implication des organismes des Nations Unies, notamment de l'équipe régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe du Groupe des Nations Unies pour le développement, cela étant crucial pour le succès de son œuvre ;

e) Les enseignements tirés de la Zone de libre-échange tripartite devraient être examinés durant les négociations sur la Zone de libre-échange continentale ;

f) Il faudrait mettre au point des cadres afin d'encourager l'investissement provenant du secteur privé et envisager des modèles de partenariat appropriés, tels que les partenariats public-privé, dans toutes les zones phares du mécanisme de coordination sous-régionale ;

g) Des politiques et stratégies régionales relatives à la sécurité et à l'efficacité énergétiques devaient être élaborées et le cadre de la politique de sécurité énergétique de la Communauté d'Afrique de l'Est devrait être pleinement pris en compte ;

h) Il faudrait étudier la classe moyenne africaine en pleine croissance, qui constitue un marché émergent pour les activités liées au tourisme, ce en vue de promouvoir le tourisme intra-africain ;

i) La soi-disant économie bleue de l'Afrique devrait être mise en service grâce à des investissements dans le renforcement des capacités physiques et humaines ;

j) La mutualisation des connaissances et la gestion de la collaboration devraient être stratégiques et institutionnalisées au niveau du mécanisme de coordination sous-régionale, en prévoyant l'information en retour et la gestion de l'information ainsi que des mesures telles que la capacité de lancer la plateforme de partage de l'information à partir des sites Web et des intranets de toutes les parties prenantes ;

k) Le mécanisme de coordination sous-régionale devrait soutenir et faciliter les efforts des communautés économiques régionales en matière de renforcement des capacités, en vue de susciter la prise de conscience au niveau sous-régional de l'Agenda 2063 et d'améliorer la mise en œuvre, notamment le suivi et l'évaluation, l'établissement de rapports, ainsi que la détermination et la catalyse de la "valeur régionale" de l'action nationale ;

l) À la suite du soi-disant Brexit, décision de la Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de quitter l'Union européenne, et des problèmes qui se posent quant à l'union monétaire, des institutions fortes et autonomes devraient être créées afin de soutenir les projets des communautés économiques régionales elles-mêmes tendant à l'union monétaire et au renforcement de l'intégration régionale ;

m) Le Brexit peut offrir des opportunités et poser des problèmes aux pays de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe et les implications pour le programme d’intégration régionale de l’Afrique devraient être analysées plus avant ;

n) Les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales de la région devraient prendre la tête dans la mise en œuvre des initiatives régionales, en étroite collaboration avec les autorités nationales ;

o) Des informations supplémentaires sur le système unifié d’établissement de rapports devraient être partagées et la collaboration devrait être intensifiée entre les communautés économiques régionales et la Commission de l’Union africaine ;

p) Le mandat énonçant les rôles et responsabilités des présidents du mécanisme de coordination sous-régionale devrait être élaboré ;

q) Les commissions économiques régionales et les organisations intergouvernementales devraient désigner des organes de liaison pour le mécanisme de coordination sous-régionale.

B. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique centrale

4. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l’Afrique centrale s’est réuni les 6 et 7 décembre 2016 à Libreville. Au cours de la réunion, les participants ont mis en lumière les principaux défis et contraintes posés pendant la mise en œuvre du programme indicatif commun, tels que la faible coordination des activités parmi les organismes des Nations Unies, l’insuffisance des ressources consacrées à la mise en œuvre, l’insuffisance du temps alloué pour la mise en œuvre et le simple nombre des projets à exécuter ;

5. Les participants sont convenus qu’une approche fondée sur les programmes plutôt que les projets contribuerait à améliorer la mise en œuvre du programme indicatif commun. Il a été également noté une piètre connaissance de l’Agenda 2063 et du Programme 2030 au niveau des communautés économiques régionales et de leurs institutions spécialisées ainsi que des États membres. Il a été admis que les deux instruments étaient en cours d’intégration de manière appropriée dans les plans de développement nationaux. Toutefois, le partage de l’information en provenance des organes de liaison et à destination des mandants a été identifié comme problème. Une nouvelle feuille de route comportant neuf étapes a été adoptée. Les communautés économiques régionales devraient prendre la tête dans l’élaboration, la mise en œuvre et le suivi et l’évaluation du troisième programme indicatif commun. Le nouveau programme devrait prendre en compte l’Agenda 2063 et le Programme 2030, ainsi que les priorités de la sous-région. En outre, des partenaires autres que ceux du système des Nations Unies devraient être associés à sa mise en œuvre.

6. Les recommandations ci-après ont été formulées :

a) La CEA devrait revoir le formulaire utilisé pour rassembler les informations, assurer le suivi et faire apparaître la période précise plutôt que l’année au cours de laquelle les activités ont été menées à bien, en ajoutant une colonne pour le taux de mise en œuvre des activités, et en fixant une date limite pour que les organes de liaison retournent le questionnaire rempli ;

b) La CEA devrait fournir les liens nécessaires dans le forum électronique afin de permettre aux partenaires et aux organes de liaison d’échanger des informations sur la mise en œuvre du programme indicatif commun et d’avoir accès à ces informations.

c) La CEA devrait consulter ses partenaires, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, pour arrêter la période de mise en œuvre du programme indicatif commun, définir les groupes thématiques et le nombre de programmes que chaque groupe thématique devra mettre en œuvre ;

d) Les partenaires techniques et financiers devraient renforcer la capacité des communautés économiques régionales de comprendre et de s'approprier l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable ;

e) Les communautés économiques régionales et leurs institutions spécialisées devraient susciter la prise de conscience des deux instruments parmi les États membres, avec l'appui des partenaires techniques et financiers ;

f) Les organes de liaison du mécanisme de coordination sous-régionale devraient s'employer à améliorer le processus de retour d'information et de partage de l'information avec leurs mandants.

C. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord

7. Le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord s'est réuni le 5 décembre 2016 à Rabat. Au cours de la réunion, une vue d'ensemble des activités menées pendant la période considérée a été présentée.

8. En partenariat avec la Banque africaine de développement, un programme tendant à mettre en place une unité statistique au sein de l'Union du Maghreb arabe a été exécuté au moyen d'un budget de 800 000 dollars des États-Unis. Le programme comprenait une assistance technique et la création d'une base de données fournissant des statistiques pour les publications de l'Union, notamment un répertoire et des bulletins statistiques. Le projet comportait également la modernisation du site Web de l'Union et le renforcement institutionnel grâce à des audits de l'organisation et à un logiciel de comptabilité.

9. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un programme sur la gestion et la surveillance des oasis, la gestion de l'eau, la politique agricole et la mise en concordance de la demande et de l'offre de produits agricoles a été mis en œuvre. Ce programme prévoit aussi la facilitation et l'organisation de réunions ordinaires entre les professionnels de l'agriculture ainsi que le renforcement des réseaux afin d'améliorer la sécurité alimentaire. L'initiative promeut également la coopération entre les pays du Maghreb dans les domaines de la science vétérinaire, de la lutte contre criquet pèlerin et les épidémies végétales.

10. Un appui technique et des services consultatifs ont été fournis à l'Union du Maghreb arabe par la CEA concernant des questions telles que les changements climatiques et l'Accord de Paris, la désertification, le commerce, l'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord dans le contexte de la zone de libre-échange et des grands accords commerciaux, les règles d'origine, l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents électroniques entre les administrations des douanes dans la région arabe.

11. D'autres activités étaient notamment les suivantes : l'organisation d'un forum sur l'emploi des jeunes à Marrakech au Maroc, en partenariat avec la Banque islamique de développement et l'Organisation internationale du Travail ; les efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de soutenir le patrimoine culturel du Maghreb ; et le financement, par la Banque africaine de développement grâce à un don de 1,5 million de dollars des États-Unis, d'une étude majeure sur les systèmes logistiques du Maghreb.

12. L'Union du Maghreb arabe a également présenté ses priorités pour l'avenir qui étaient les suivantes : le commerce, l'industrie, l'accès aux marchés et l'intégration économique ; l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural ; l'environnement, la population et l'urbanisation ; la valorisation des ressources humaines, l'emploi et la santé publique ; l'infrastructure, l'eau, l'énergie, les transports et développement des technologies de l'information et de la communication ; et le renforcement des capacités institutionnelles.

13. Chacune des priorités était accompagnée d'un ensemble de propositions de mesures à prendre en soutien à l'Union du Maghreb arabe. Suite à des discussions avec les partenaires, il a été convenu que des réponses appropriées seraient trouvées en fonction des mandats respectifs des partenaires. L'Union du Maghreb arabe est également convenue d'élaborer un tableau énonçant ses priorités et ses besoins en matière d'appui, lesquels seraient partagés avec les partenaires. Les contacts bilatéraux entre l'Union du Maghreb arabe et ses partenaires se sont également poursuivis. Les participants ont fait appel à toutes les institutions partenaires afin qu'elles renforcent leurs activités de sensibilisation et inscrivent dans leurs cycles budgétaires un appui aux projets de l'Union. En cas de possibilités d'action commune, les projets pourraient être identifiés conjointement lors des réunions organisées dans le contexte des priorités de l'Union. Chaque fois qu'un déficit de financement serait constaté, l'Union du Maghreb arabe solliciterait l'appui de ses autres partenaires.

D. Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest

14. Au cours de la période considérée, le mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Ouest a, en partenariat avec les équipes de pays et divers organismes des Nations Unies, apporté un appui technique aux pays, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales afin de renforcer leurs capacités et d'améliorer les systèmes statistiques ainsi que les capacités en matière de planification du développement conformément aux programmes de développement adoptés à l'échelle internationale et régionale.

15. Au Bénin, une assistance technique a été fournie pour l'évaluation de la précédente vision du développement du pays, ALAFIA 2025. Une nouvelle vision du développement, la "vision 2040" est en cours de formulation et sera accompagnée d'un plan de développement national pour sa mise en œuvre.

16. En Guinée, une vision du développement appelée "Guinée 2040", un plan de développement couvrant la période 2016-2020 et une politique nationale de développement industriel qui tient compte des orientations des Objectifs de développement durable ont été élaborés. La capacité des autorités publiques chargées de la planification du développement est en cours de renforcement grâce à une formation à la planification stratégique ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des programmes et projets de développement. Afin de renforcer le système statistique du pays et d'augmenter le financement qu'il reçoit, une étude diagnostique a été réalisée, un plan d'action mis au point et un soutien consultatif fourni, dont les travaux en cours sur la révision de la méthode de calcul du produit intérieur brut du pays.

17. Au Niger, un soutien a été apporté pour la formulation de la stratégie du pays pour le développement durable et la croissance inclusive et de son plan de mise en œuvre couvrant la période 2017-2021, qui tend à promouvoir des pôles de croissance régionales. L'accent a été mis sur la mutualisation des pratiques optimales en Afrique. Sur ce plan, un voyage sur le terrain au projet de pôle de croissance de Bagre au Burkina Faso a été organisé. Un appui a été apporté pour l'élaboration du document d'orientation économique du pays pour la période

2017-2019 dans le cadre du développement économique et financier préconisé par le Fonds monétaire international. Cette activité a donné la possibilité de faire prendre conscience des Objectifs de développement durable aux niveaux national et local et de se les approprier.

18. Au Libéria, la coopération technique se déroulait pour l'amélioration de la planification du développement et des systèmes statistiques, ainsi que pour la politique agricole et l'intégration des Objectifs de développement durable dans les politiques et plans nationaux et locaux.

19. Au Sénégal, des efforts ont été déployés afin de renforcer le système national de planification en mettant en place une plateforme pour suivre le cycle de vie des projets de développement et améliorer la capacité des acteurs du système national de planification. Une réunion de haut niveau s'est tenue à Dakar pour préconiser une appropriation effective des Objectifs de développement durable au niveau national et un rapport a été publié sur la transition des Objectifs du Millénaire pour le développement aux Objectifs de développement durable.

20. En Côte d'Ivoire, le système de planification a été renforcé grâce à un appui à la mise au point d'un guide méthodologique sur la gestion du cycle de projets de développement et d'un plan d'action sur l'appropriation au niveau national des outils de planification, de suivi et d'évaluation des projets.

21. Au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Gambie, au Ghana, au Nigéria et en Sierra Leone, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont tenu une concertation en vue de relancer leur transformation économique, en utilisant les profils de pays comme instrument de base. En outre, la CEA et d'autres organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement et l'Union européenne ont aidé le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Madagascar, le Niger et le Tchad à effectuer une évaluation complète et à élaborer un plan pour l'amélioration de leurs systèmes de statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. Sous la direction de la CEA, divers organismes des Nations Unies et la Banque africaine de développement ont renforcé la capacité de 19 pays d'Afrique dans des domaines tels que la cartographie des processus d'affaires et l'enregistrement des causes de décès, le but étant d'améliorer leurs systèmes nationaux de statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. La CEA et les partenaires ont également mis au point un modèle sur l'enregistrement des faits d'état civil à l'intention d'un atelier technique tenu à Addis-Abeba. La Commission a signé des mémorandums d'accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Union du fleuve Mano, s'engageant à aider leurs États membres à renforcer la capacité de leurs systèmes de statistiques et de planification. Enfin, la CEA, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel aident actuellement la Commission du bassin du lac Tchad à renforcer sa planification stratégique et sa capacité opérationnelle.

III. Défis à relever et recommandations pour la marche à suivre

22. À la lumière des questions explorées dans le rapport intérimaire consolidé pour la période allant d'avril 2016 à mars 2017 (E/ECA/RMC/18/2) et du document intitulé "Appui coordonné des Nations Unies aux programmes thématiques de l'Union africaine", les défis suivants à relever et les recommandations pour la marche à suivre ci-après ont été identifiés.

23. Il est indispensable que les principales parties prenantes s'approprient l'œuvre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) et en prennent la direction. Une appropriation accrue du Mécanisme et davantage d'orientations de l'Union africaine et de ses organes amélioreront sans conteste la performance dudit Mécanisme. La participation active de la Commission de l'Union africaine en tant que coprésident du MCR-Afrique a accru l'efficacité de ses activités. Des bases solides ont été jetées pour une coopération fructueuse et nombre de membres de l'équipe de direction de la Commission de l'Union africaine ont manifesté un grand enthousiasme s'agissant de travailler avec le MCR-Afrique. Cependant, des disparités entre les rôles et les niveaux de participation des divers départements de la Commission de l'Union africaine ont quelque peu influé sur la performance des groupes thématiques.

24. Le système des Nations Unies aussi bien que les institutions régionales et sous-régionales africaines s'accordent sur le fait qu'il faut faire davantage pour renforcer le MCR-Afrique et soutenir le programme de l'Union africaine et de ses organes. Un mécanisme renforcé permettrait de mieux coordonner l'action des Nations Unies, d'améliorer la cohérence et d'accroître le coût-efficacité, ce qui à son tour contribuerait à l'obtention de résultats significatifs.

25. Les défis auxquels le Mécanisme est confronté sont les suivants : la pénurie de ressources et l'absence de ressources spéciales, la faiblesse des circuits d'information et de communication, les contraintes qui pèsent sur la planification, l'absence de cadre efficace de suivi et d'évaluation et les difficultés éprouvées à démontrer des résultats et des réalisations tangibles.

26. Si l'on veut que le MCR-Afrique soit capable de jouer son rôle avec efficacité et d'appuyer les priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional, il faudra financer de façon appropriée le Mécanisme en général et son secrétariat en particulier. Des ressources doivent être mises à disposition sur une base durable pour que le Mécanisme soit efficace et crédible.

27. La stratégie de communication du Mécanisme, qui couvre les activités de sensibilisation et la mobilisation des ressources, a été entérinée à la dix-septième session du MCR-Afrique. Elle est actuellement mise en œuvre par le secrétariat du MCR-Afrique en vue d'accroître la prise de conscience, l'implication, l'appropriation et le leadership à tous les niveaux. Les réunions d'information sur le MCR-Afrique et ses activités devraient continuer à se tenir à l'intention des commissaires et des directeurs de l'Union africaine, de l'équipe dirigeante de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD ainsi que des chefs des communautés économiques régionales. Il faudrait mettre davantage à contribution les bulletins et d'autres moyens de communication pour promouvoir le Mécanisme. Avec un financement minimum, le groupe thématique chargé de la sensibilisation et de la communication pourrait créer une nouvelle plateforme sur laquelle des idées pourraient être échangées en temps réel en utilisant les contributions des autres groupes thématiques, ce qui consacrerait l'intégration complète de la communication au sein du MCR-Afrique. Les activités liées à la communication devraient être prises en compte dans les plans d'activités des groupes thématiques et inscrites à leurs budgets. Les groupes thématiques devraient également désigner un membre pour collaborer avec le groupe thématique chargé de la sensibilisation et de la communication.

28. Un programme de travail annuel devrait être examiné et adopté à chaque session annuelle du MCR-Afrique pour être ensuite mis en œuvre et faire l'objet de rapport par le Mécanisme. Ce programme de travail serait élaboré et soumis par la Commission de l'Union africaine et il inclurait les réalisations escomptées, les principaux indicateurs de succès, les objectifs à atteindre dans chaque domaine d'activité ainsi que les ressources nécessaires. Il faudrait évaluer les progrès accomplis et les réalisations faites grâce au cadre de suivi

et d'évaluation, qui a déjà été mis en place par le secrétariat du MCR-Afrique. En outre, les résultats de chaque membre du Mécanisme devraient être pris en compte dans les examens des résultats menés par l'organisation dont le membre relève.

29. Pour l'avenir, il est espéré que l'attachement et le leadership manifestés jusqu'ici continueront. Les coprésidents de la Commission de l'Union africaine devraient faire preuve d'un sens concret de la direction et faire en sorte que les priorités et les résultats souhaités de l'Union africaine soient clairement exprimés, en permettant ce faisant aux groupes thématiques de privilégier les domaines pertinents et d'apporter un appui efficace. De surcroît, les coprésidents ont un rôle important à jouer s'agissant de faciliter la participation des départements concernés de la Commission de l'Union africaine, afin de faire en sorte que le principe "Unis dans l'action" corresponde également à l'approche de la Commission de l'Union africaine. Parallèlement, les coprésidents des Nations Unies devraient manifester un niveau d'engagement plus élevé et aider la Commission de l'Union africaine à diriger. Cela nécessite l'allocation et du temps et des ressources humaines et financières nécessaires pour l'exécution des activités des groupes thématiques.

30. Le MCR-Afrique s'est révélé être un instrument efficace pouvant contribuer aux efforts tendant à donner à l'Afrique une nouvelle image de continent en ascension. Le partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine devrait être renforcé davantage en soutien aux programmes de l'Afrique pour la paix et le développement.